Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260306-D12_01_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 05 mars 2026	Délibération N° 12-01-2026

Date de convocation : 20 février 2026

Date d'affichage : 06 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents :12

Votants : 16

Objet :

Demande de fonds de concours territorial à AQTA pour travaux à l'école de l'Océan

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence de Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, M. Éric PROSPER, M. Pierre-Marie JOURDAN, M. Philippe KERZERHO, M. Elie THOUMELIN, M. Philippe DELHAYE, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme LOUESDON Laetitia, Mme Annie PINARD, Mme Delphine SOSON, M. Olivier LE LAMER, Mme Elisabeth SECHET.

Absents excusés : Mme Karine LE GLAUNEC ayant donné pouvoir à Mme Elisabeth SECHET, Mme Anne-Sophie LE PEN ayant donné pouvoir à Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Mme Laurence LEPINE ayant donné pouvoir à M. Philippe KERZERHO, M. Hadrien REYRE ayant donné pouvoir à M. Philippe DELHAYE, M. Jean-Marie MONDOT.

Mme Elisabeth SECHET est désigné secrétaire de séance

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire de Plouharnel, fait part à l'assemblée qu'il convient d'effectuer des travaux de rénovation à l'école de l'Océan. Les devis s'élèvent à une enveloppe de 92 741,09€ H.T. pour les travaux suivants :

- Raccordement réseau de chaleur
- Ventilation salle de sieste
- Pompe à chaleur réversible Algeco
- Réseau chauffage central maternelle
- Remplacement des fenêtres côté sud
- Remplacement des fenêtres côté nord

AQTA a créé un fonds de concours territorial visant à offrir aux communes non concernées par l'enveloppe dite « de solidarité », dont Plouharnel fait partie, un outil de financement pour des projets à dimension communale contribuant à la mise en œuvre du projet de territoire.

Le montant du fonds de concours territorial est de 50 000 € par commune pour la période 2023-2026. Une commune ne pourra présenter qu'un projet sur la période 2023-2026. La Commune de Plouharnel n'ayant pas encore présenté de projet, il convient de demander le fonds de concours territorial pour les travaux de l'école de l'Océan.

Cette condition restrictive implique donc que le total du fonds de concours reçu (apprécié par référence au coût hors taxe de l'équipement) soit au plus égal à la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260306-D12_01_2026-DE

En application de l'article L.1111-10 du Code général des collectivités territoriales, le maître d'ouvrage doit assurer une participation minimale au financement d'un projet d'investissement d'au moins 20% du montant total des financements apportés par des personnes publiques (fonds de concours compris).
Dans le cas où la dépense réelle engagée par la commune s'avère inférieure au montant total initialement prévu, le fonds de concours est révisé soit en proportion du niveau d'exécution constaté, soit au regard des conditions du dispositif du fonds de concours pour lequel le projet remplit les conditions d'éligibilité.
Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du conseil municipal.
La délibération de la collectivité bénéficiaire du fonds de concours doit faire apparaître un plan de financement HT indiquant les dépenses et toutes les recettes permettant le financement de l'équipement.

A ce titre, Madame le Maire propose aux membres du conseil Municipal de solliciter le fonds de concours territorial auprès d'AQTA pour les travaux à l'école de l'Océan pour la somme de 46 370,54€.
Ci-dessous le plan de financement proposé :

PROJET : Travaux de rénovation de l'école de l'Océan

Nature des travaux	Dépenses HT	Financeur	Recettes
Remplacement des fenêtres côté sud	27272.37€	AQTA - subvention fonds de concours territorial	46 370.54 €
Remplacement des fenêtres côté nord	19 902.31 €	Commune – autofinancement	46 370.55 €
Ventilation salle de sieste	1 988.68 €	Autres financeurs (le cas échéant)	
Installation d'une pompe à chaleur réversible Algeco et Réseau chauffage central maternelle	17 777.73 €		
Raccordement réseau de chaleur	25 800.00 €		
Total montant des travaux	**92 741.09 €**	**Total financement**	**92 741.09 €**

Le conseil municipal, vu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

De solliciter auprès de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique l'attribution d'un fonds de concours territorial pour les travaux de rénovation énergétique de l'école de l'Océan, d'un montant de 46 370,54 euros ;
D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
D'autoriser Le Maire à signer tout document y afférent ;

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 06 mars 2026,

MAIRIE DE PLOUHARNEL 56340 MORBIHAN

Le Maire,
Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF